

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

Débat d'orientation budgétaire 2016

Chers Collègues,

Notre débat d'orientation budgétaire vient à point nommé, ce soir, pour échanger sur les orientations stratégiques que nous souhaitons, ensemble, donner à notre territoire et plus largement à la Côtère demain.

Depuis 2 ans, nous avons engagé une large réflexion sur le projet de territoire que souhaite porter la CCMP pour la Côtère. C'est ce travail, conduit sous l'égide du Bureau Exécutif de la CCMP et avec le soutien du Cabinet Sémaphores, qui sert de base aux orientations budgétaires de l'exercice 2016, et plus largement du programme pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2016-2021 qui vous est également présenté ce soir.

L'exercice du PPI a été long mais c'est un travail précieux pour la qualité de notre « vivre ensemble », qui pose la feuille de route du « faire ensemble » et qui donc dessine un projet et une vision pour le territoire.

Bien sûr, le contexte est singulier, vous le savez, en raison du projet de révision du schéma départemental de coopération intercommunal du 12 octobre dernier. Si nous avons obtenu, ainsi que nous le demandions, le délai d'une année supplémentaire pour approfondir l'opportunité et plus encore la faisabilité d'une fusion des entités 3CM et CCMP, ce temps de travail ne doit pas conduire à l'immobilisme. Il ne doit pas non plus remettre en cause notre modèle de développement qui, je le crois, est harmonieux et conforme à l'attente de nos administrés. Ce que nous devons faire, tout au contraire, c'est bien de réaffirmer notre projet et de le faire partager comme un socle solide du futur territoire en train de se construire.

Fusion ou pas fusion, l'avenir de la Côtère est entre nos mains et je veux porter, avec vous, un projet ambitieux, pour les communes, pour nos administrés, en cohérence avec ce que nous avons déjà entrepris et concrétisé depuis bientôt deux décennies. Si nous ne le faisons pas, nous serions responsables de l'affaiblissement de la Côtère.

J'ai donc souhaité organiser le débat de ce soir autour de ces grandes valeurs qui sont les nôtres, que nous devons défendre et surtout faire vivre par des actions concrètes...

A. Notre engagement pour un pacte financier vertueux avec les communes

Les ressources de la fiscalité économique font depuis 2008 l'objet d'une redistribution solidaire entre la Communauté et les communes. Nous avons conduit à deux reprises, en mai 2010, puis dernièrement en décembre 2015, la révision du pacte financier qui a permis de rehausser les dotations que la CCMP verse aux communes. Sans ce dispositif, deux de nos communes membres seraient en très grande difficulté financière et je suis fier de constater que l'intercommunalité a su préserver ce devoir de solidarité envers les plus petites communes.

L'engagement que je porte est celui d'une répartition équitable des richesses du territoire car je suis intimement convaincu que l'intérêt communautaire bien compris n'est pas contraire à l'intérêt des communes dès lors qu'il leur permet d'assurer leurs missions premières de proximité.

Sur cette question d'indépendance financière à laquelle je vous sais attachés, vous comprendrez que je souhaite que nos délibérations passées ne puissent pas être demain remises en cause par de futures évolutions de périmètre ou de compétences. Ma réflexion, à ce stade, consiste à étudier l'opportunité et la faisabilité de transférer les sommes versées au titre de la Dotation de Solidarité Communautaire (qui est une dotation facultative) vers l'Attribution de Compensation de la Taxe Professionnelle (qui elle, est une attribution obligatoire). Si le bureau me donne son accord, je vous proposerai avant l'été une délibération qui traduira cette proposition et donnera ainsi de la visibilité et de la sécurité aux finances communales.

Bien sûr, pour continuer à redistribuer aux communes, il nous faut préserver nos marges de manœuvre tout en continuant de porter des investissements structurants à l'échelon communautaire. Joël AUBERNON est de ce point de vue un gardien efficace de nos équilibres budgétaires et je tiens à le remercier pour son investissement à mes côtés. Il n'en demeure pas moins que seuls deux leviers sont mobilisables. Le premier est le levier fiscal. Je rappelle, pour mémoire, que depuis 2008 les taux d'imposition des entreprises sont inchangés, à l'exception de l'introduction du versement transport (VT) en 2011 qui impacte 20% des entreprises de notre territoire et qui permet le financement d'un service public de transports. Parce que nous savons tous combien nos ressources sont dépendantes de la vitalité de notre tissu économique, je vous propose de poursuivre notre politique fiscale et ne pas augmenter les impôts des entreprises pour cette année encore.

Concernant la fiscalité des ménages, après accord de la commission des Finances, il vous sera proposé d'augmenter d'un demi-point la TEOM, soit un taux de 7% au lieu de 6,5% actuellement. Plusieurs éléments justifient cette hausse modeste :

tout d'abord, la décision d'Organom d'augmenter la participation de toutes les communautés de communes à hauteur de 2€ par habitant nous oblige à un effort financier de près de 46'000€ ; ensuite, la décision de la 3CM d'augmenter d'un demi-point sa propre TEOM nous contraint à une harmonisation vers le haut ; enfin, et surtout, avec un taux parmi les plus bas du département, la TEOM ne couvre pas à ce jour l'ensemble du service, obligeant à un apport du budget général, contrairement à ce qu'exigent normalement les règles de la comptabilité publique. Il s'agit donc d'un juste rééquilibrage en la matière. Concernant les autres taxes ménages, nous acterons bien sûr d'un statu quo.

Le développement de nos ressources passe alors par un second levier, plus vertueux, à savoir l'augmentation des bases fiscales et donc par une politique de développement économique ambitieuse et attractive.

B. Notre engagement pour un territoire attractif et dynamique sur le plan économique

La puissance économique de notre territoire est indiscutable même si nous n'avons pas la notoriété intrinsèque du Pays de Gex, de la Plaine de l'Ain ou de la « Plastic Vallée ». La raison, à mes yeux, réside dans un problème de gouvernance et dans une absence de taille critique qui, de fait, ralentit notre capacité à bénéficier pleinement de la dynamique métropolitaine. Les chiffres sont implacables : nous serons en 2017 la plus petite Communauté du département de l'Ain, la plus densément peuplée, et de loin la plus riche en termes de potentiel fiscal par habitant.

Concernant la gouvernance, la loi NOTRe a enfin affirmé ce dont je parle depuis près de 5 ans : l'intercommunalité a vocation à être chef de file du développement économique afin de proposer à nos entreprises une vision prospective en terme d'aménagement territorial. Ici, il me faut rendre hommage aux communes qui ont su développer des zones d'activités et attirer des entreprises de renom. Je remercie particulièrement Jacques BERTHOU et André GADIOLET pour avoir œuvré en ce sens, notamment au niveau du SCOT. Certaines intercommunalités qui exercent la compétence depuis plus longtemps n'ont d'ailleurs pas nécessairement fait mieux... Pour autant, le statu quo n'est plus possible et il est temps de mieux coordonner notre offre afin de la rendre plus qualitative.

Le transfert obligatoire des zones d'activité économique des communes vers la CCMP à compter du 1^{er} janvier 2017 nous permettra de franchir un pas significatif. Afficher et affirmer notre force collective donnera, je vous l'assure, une image différente de notre territoire et de notre Communauté qui respectera l'esprit des

communes, mais nous permettra d'aller plus loin dans le marketing territorial de la Côtière.

2016 sera également, voire surtout, l'année de la concrétisation de la zone des Mallettes... et c'est un moment que nous attendons depuis bientôt une décennie. Certes, nous avons connu des tracasseries administratives qui ont retardé la naissance de la zone... Ces déboires nous ont appris l'humilité, la pugnacité... C'est une expérience qui nous sera précieuse, demain, lorsqu'il nous faudra conduire l'extension de la ZAE de Neyron-le-Haut ou, après-demain, l'extension de la zone des Batterses à Beynost, toutes deux inscrites au schéma de cohérence territorial qui sera approuvé en fin d'année 2016.

En matière de développement économique, il ne suffit pas de promettre, il faut également tenir... c'est évidemment une question de ressource financière future pour notre communauté. C'est aussi l'opportunité de développer l'emploi de proximité et de donner à nos entreprises locales les possibilités de grandir et de s'épanouir sur la Côtière. Notre situation géographique stratégique en limite de la Métropole de Lyon nous oblige à l'excellence et c'est ce choix que nous avons fait pour les Malettes.

La future zone d'activités est actuellement en cours de commercialisation. Lors du prochain conseil communautaire du 29 mars, je vous proposerai, avec Caroline TERRIER, vice-présidente en charge de l'économie, d'approuver les premières cessions de foncier. Elles traduiront mieux qu'un long discours l'attractivité de la CCMP et le leadership économique d'un territoire qui recèle déjà plus de 1000 établissements offrant près de 12 000 emplois.

Je veux remercier Michel NICOD et la commune de Beynost pour la confiance réciproque qui s'est forgée au fil des années. Je veux également remercier le conseil communautaire de m'avoir autorisé, il y a 3 ans, à créer un poste à temps complet de chargé de mission. Dans ce domaine comme dans toutes les compétences que nous exerçons, la question des moyens humains et de l'ingénierie est cruciale pour mener à bien les missions qui nous ont été confiées par les communes. Tour à tour, Bruno LOUSTALET, au précédent mandat, puis Caroline TERRIER, depuis 2 ans, ont pu mesurer les bénéfices à pouvoir s'appuyer sur un technicien dédié. L'avancement de la ZAC des Mallettes en est bien sûr l'exemple le plus signifiant mais il en va de même pour notre politique d'aides aux TPE / PME ou pour notre programme pluriannuel de soutien à l'accès au très haut débit sur l'ensemble des zones d'activités du territoire, en lien avec le SIEA, qui sera au cœur de notre action en faveur des entreprises pour les années futures et pour lequel nous investirons près d'1M€ au cours du mandat.

Qu'il me soit permis ici une parenthèse : vous l'avez compris, lorsqu'il s'agit des compétences obligatoires, déterminées par la loi, il n'est pas possible de ne pas disposer des ressources humaines nécessaires au bon exercice de ces compétences. Or, malgré la période d'austérité des finances publiques que nous

avons su anticiper dès 2010, la loi NOTRe nous impose des compétences nouvelles à l'échéance 2018 (GEMAPI) ou 2020 (pour l'eau et l'assainissement). En cas de fusion, la prise de compétence eau et assainissement serait même avancée au 1^{er} avril 2018. Autant vous dire qu'il nous faut déclencher dès aujourd'hui les études de diagnostic et de prospective sur l'ensemble du territoire, dans sa triple dimension technique, juridique et financière. Pour mener à bien ce travail qui sera conduit par un cabinet spécialisé, en parfaite osmose avec les communes et les syndicats existants, il convient d'ores et déjà de nous adjoindre les services d'un technicien spécialisé capable sur une durée déterminée d'assurer la coordination et le suivi de ces missions. Une création de poste sera donc proposée en ce sens au budget soumis à votre approbation le 29 mars prochain.

Vous m'avez souvent entendu dire depuis 2011 que le développement économique doit être notre priorité stratégique et les évolutions législatives comme financières me donnent raison. Mais à quoi bon développer l'attractivité économique de la Côtière si la richesse produite n'est pas réinvestie au service du territoire et de ses habitants ?

Comment attirer de nouvelles entreprises ou garder celles que nous avons déjà si nous ne sommes pas capables d'offrir à leurs salariés un écosystème accueillant en termes d'infrastructures culturelles et sportives, qui elles-mêmes, dès lors, deviennent des vecteurs d'attractivité du territoire pour ces mêmes entreprises, au même titre que la qualité des infrastructures qui nous desservent ou des services de mobilité que nous avons créés ?

Nous avons obtenu de la reconnaissance et de la notoriété par nos réalisations du mandat passées notamment Lilô, Colibri, ou encore les installations du Forum des sports qui sont citées en exemple au niveau de la ligue Rhône-Alpes de football.

C'est donc bien une vision globale de l'aménagement du territoire qu'il nous faut porter où l'affirmation d'une compétence forte en matière de développement économique n'obère pas, mais au contraire encourage, la promotion d'un aménagement du territoire équilibré et harmonieux, autour de pôles d'attractivité.

C. Notre engagement au service d'un aménagement harmonieux du territoire

En matière sociale, nous avons affiché depuis quelques années la volonté de soutenir des actions en faveur de l'hébergement de nos anciens ou de publics en situations de dépendance, de fragilité ou de handicap. Je vous propose de

confirmer ce cap. A Tramoyes, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) porté par l'association ORSAC ouvrira ses portes fin 2017 et notre communauté, qui a cédé les terrains qu'elle avait acquis à cet effet, participera également à divers aménagements afin de sécuriser l'accès routier au site ainsi que les déplacements piétonniers le long de la route départementale. Second sujet sur lequel je vous propose de confirmer notre engagement : le soutien à la mise en œuvre d'une structure de 80 lits pour les personnes âgées et dépendantes, conformément à l'accord obtenu par le Département de l'Ain auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Si le projet d'extension de l'EHPAD des Mimosas situé à Saint Maurice de Beynost semble compromis par la volonté de l'Institution Joséphine Guillon de disposer d'un foncier nu et immédiatement disponible, cette dernière ayant d'ailleurs lancé un appel à candidature auprès des communes du territoire afin d'être prête à avancer dès que l'ARS aura inscrit le projet dans son plan quinquennal 2017-2022, je tiens néanmoins à réaffirmer le soutien indéfectible de la Communauté à ce projet d'un second EHPAD pour le territoire.

Par-delà, ces deux actions, c'est également le parcours résidentiel que nous devons accompagner. Nous devons encourager les cadres à s'installer sur notre territoire, à y séjourner, à y consommer. C'est donc notre offre sportive, culturelle et touristique qu'il nous faut continuer à affirmer.

En matière sportive, nous avons déjà accompli beaucoup sous la vice-présidence de Pierre GOUBET lors du précédent mandat, mais nous devons continuer à entretenir le patrimoine existant et maintenir une offre de qualité homogène sur le territoire. Les gymnases sont devenus des équipements communautaires par excellence et c'est dans cet esprit qu'il vous est proposé d'engager la construction d'un nouveau gymnase sur le site de la Chanal suite au diagnostic réalisé en 2015. La création d'un stade de BMX à Thil est décalée dans le temps mais maintenue au PPI en vue d'un portage conjoint par la CCMP et la 3CM. Il s'agit là encore d'un équipement structurant pour le territoire, qui sera reconnu d'intérêt régional, et configuré pour accueillir des compétitions de niveau national voire européen. C'est un élément d'attractivité supplémentaire pour le territoire et nous avons convenu, avec le président de la 3CM, que la dimension intercommunautaire pouvait rendre viable ce projet.

En matière culturelle et touristique, chaque commune cultive naturellement son terreau local mais une pertinence du renforcement de l'action communautaire se dessine progressivement en résonance avec notre compétence tourisme et en interface avec les territoires remarquables qui nous entourent. La culture et le tourisme sont au cœur de notre projet de territoire car ils sont des vecteurs d'attractivité remarquables. Soyons en assuré : notre identité territoriale, celle d'un territoire d'agrafe entre le Grand Parc de Miribel-Jonage et la Dombes, mérite d'être portée et valorisée. Il est désormais temps pour nous de capitaliser sur nos atouts. Que l'on y pense : nous possédons avec le site de la Madone le 6^{ème} site du département pour la fréquentation touristique ; la requalification des berges du

canal de Miribel, projet multi-partenarial s'il en est, nous permettra de réaliser enfin l'anneau bleu, tant attendu par nos populations, mais également de mettre en œuvre un programme d'accessibilité au Grand parc par la réalisation de futures passerelles facilitant le franchissement du canal. Le tourisme est donc au service de notre identité mais également au service de notre attractivité. Il s'agit demain de renforcer notre offre d'hébergements, de développer des produits touristiques, en lien avec le Grand Parc et la Dombes. Je sais qu'Henri MERCANTI et Nathalie DESCOURS-JOUTARD sont particulièrement sensibilisés à cette question et la transformation programmée de notre office de tourisme en EPIC montre que nous avons sur ce point un temps d'avance par rapport à d'autres territoires.

Tous les ingrédients nécessaires à la réussite du territoire sont présents mais, à l'instar de ce que la Communauté de Commune Dombes - Saône Vallée a réalisé à Trévoux avec son équipement « la Passerelle », il nous manque un espace interculturel, à fort rayonnement communautaire. La création d'un espace multi-accueil rassemblant salle de spectacle, salle de cinéma, salle d'exposition, office de tourisme, bibliothèque-médiathèque, et incluant un service de restauration... est un projet ambitieux sur lequel nous devons avancer avec détermination afin de le rendre concret à l'horizon de la fin du mandat. Le site de l'Allegro, dont le rayonnement supra communal est avéré, pourrait servir de base à la faisabilité de ce projet en lien avec toutes les parties prenantes. J'ai toute confiance en Sylvie VIRICEL pour porter ce projet ô combien nécessaire pour notre territoire. Les études sont sur le point d'être lancées et nous en reparlerons donc collectivement très prochainement.

Voilà chers collègues les points principaux que je souhaitais mettre en évidence ce soir pour lancer notre débat d'orientation budgétaire. Certains pourraient, peut-être, qualifier ces projets d'utopiques mais, comme le disait Victor Hugo, « l'utopie est la vérité de demain ».

Je vous remercie de votre écoute.